



Informations générales 2024-2025

Lycées - Site route de Clisson

INFORMATIONS PRATIQUES

- Politique de Protection des Données	p. 2
- Emploi du temps	p. 2
- Horaires d'ouverture.....	p. 2
- Livret du lycéen.....	p. 2
- Résultats scolaires.....	p. 3
- Sortie des élèves	p. 3
- Communication	p. 3
- Imprimés divers.....	p. 3
- Tarifs 2024-2025	p. 4

LES AIDES DIVERSES	p. 4-6
---------------------------------	--------

RESIDENCE LYCEENNE	p. 7
---------------------------------	------

BEP (Besoins Educatifs Particuliers)	p. 8
---	------

ANIMATION PASTORALE	p. 9
----------------------------------	------

APEL (Association des Parents d'ELèves)	p. 10
--	-------

SERVICE de PSYCHOLOGIE	p. 11
-------------------------------------	-------

CALENDRIER SCOLAIRE	p. 12
----------------------------------	-------

LYCÉES GÉNÉRAL • TECHNOLOGIQUE • PROFESSIONNEL

LA JOLIVERIE - Site de la Route de Clisson

141 route de Clisson • BP 43229 • 44232 Saint-Sébastien-sur-Loire Cedex

Tél. 02 40 80 82 00 - www.la-joliverie.com

OGEC LA JOLIVERIE - Association Loi 1901 - SIRET n°417 807 070 00012



➤ POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

« Conformément au décret 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous avez le droit de contrôler et de faire rectifier les informations vous concernant. »

Ce décret comporte notamment, les dispositions relatives au RGPD, ainsi que les modifications de la loi effectuée le 20 Juin 2018

<https://www.cnil.fr/fr/entree-en-vigueur-de-la-nouvelle-loi-informatique-et-libertes-et-de-son-nouveau-decret-dapplication>)

- La Politique de Protection des Données Personnelles est accessible ici : <http://www.la-joliverie.com/mentions-legales/>



➤ EMPLOI DU TEMPS

Les cours peuvent se dérouler du lundi matin (8h au plus tôt) et se terminent au plus tard 18h, le vendredi soir :

- Récréation : 9h50 – 10h05 puis 15h-15h15
- Restauration ouverte de 11h30 à 13h15

➤ HORAIRES D'OUVERTURE

Pendant la période scolaire, l'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h15 à 18h00.
Les horaires d'ouverture varient pendant les vacances scolaires.

L'établissement sera fermé du vendredi 19 juillet 2024 au mardi 20 août 2024 au matin.

Les élèves recevront un emploi du temps provisoire le jour de la rentrée scolaire.

Des ajustements pourraient être apportés dans les premières semaines. Il deviendra définitif à l'issue de la 1^{ère} quinzaine de septembre.

➤ LIVRET DU LYCEEN

Il comprend des renseignements sur l'établissement, la structure administrative, le règlement intérieur et sera remis à chaque **nouvel élève** à la rentrée. **Il devra être signé par le Responsable légal et l'élève.**

Des directives générales définies pour favoriser le bon fonctionnement de l'établissement dans une ambiance sérieuse et dynamique de travail seront communiquées par le Professeur Principal.

➤ RESULTATS SCOLAIRES

Ils sont disponibles à la fin de chaque période scolaire. Ils sont consultables à partir de la plateforme Ecole Directe. Des mots de passe (parents – jeune) seront communiqués **en début d'année scolaire**.

Veuillez prendre note **qu'aucun duplicata de bulletin scolaire** ne sera délivré.

ATTENTION : veuillez à télécharger et/ou imprimer vos documents avant la fin de l'année scolaire, depuis la plateforme Ecole Directe, et au plus tard le 13 juillet 2025.

➤ SORTIE DES ELEVES

 Pour des raisons de sécurité et d'assurance, toute sortie de l'établissement – sans autorisation écrite et validée par l'établissement – est **INTERDITE**.

➤ COMMUNICATION

L'établissement dispose d'une plateforme numérique **Ecole Directe**, permettant à chaque famille d'élèves d'accéder aux informations d'emplois du temps, d'absences, de notes et de dialoguer avec les enseignants.

Toutes les communications transitent via cette plateforme. Nous vous encourageons à consulter régulièrement le site.

Pour fixer un rendez-vous à un professeur, vous avez deux possibilités :

- envoyer un mail via Ecole Directe (code transmis à toutes les nouvelles familles en juillet).
- utiliser le livret du lycéen qui sera remis à votre enfant en début d'année scolaire par le professeur principal.

Attention Ecole Directe sera indisponible entre le 14 juillet et le 31 août 2024.

Nous vous invitons à télécharger, dès à présent, sur votre ordinateur, les documents déposés.

Les documents déposés seront ensuite accessibles en « **Archives** » sur Ecole Directe.

➤ **TARIFS 2024-2025 :** Les tarifs sont accessibles sur votre espace Ecole Directe mais également sur le site



Tarifs Lycées Professionnels

<https://www.la-joliverie.com/media/tarifs-lp-route-de-clisson.pdf>



Tarifs Lycée Général et Technologique

<https://www.la-joliverie.com/media/tarifs-lgt-route-de-clisson.pdf>

➤ IMPRIMES DIVERS

Pour faciliter le dépouillement du courrier, vous veillerez à noter au dos de votre correspondance vos coordonnées ainsi que le nom et la classe de votre enfant. Nous vous demandons également de préciser le nom du service auquel s'adresse votre courrier :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| - « Secrétariat » : | pour les demandes de bourses, attestations de scolarité... |
| - « Service Comptable » : | pour tout ce qui est règlement de facture |
| - « Vie Scolaire » : | pour les retards, les absences... |
| - « Direction des Etudes » : | pour le suivi de scolarité et demande de rendez-vous. |

- **Le certificat de scolarité** de votre jeune sera déposé sur l'application ECOLE DIRECTE **dans la deuxième quinzaine de septembre** dans « documents administratifs ».

BOURSES NATIONALES DE LYCEE

Les bourses nationales d'études du second degré de lycée sont destinées à favoriser la scolarité des élèves inscrits, dans les formations générales, technologiques ou professionnelles. Elles permettent aux familles, dont les ressources ont été reconnues insuffisantes, d'assumer la scolarité de leur enfant.

Les bourses nationales d'études du second degré (lycée) évoluent pour la rentrée 2024.

NOUVELLE MODALITE

Toutes les familles pouvant bénéficier d'une bourse ou souhaitant en faire la demande **ainsi que les familles déjà bénéficiaires**, doivent déposer un nouveau dossier complet au secrétariat de l'établissement quel que soit le niveau de scolarité de l'élève dans le second degré de lycée, concerne également les classes de 3^{ème} Prépa Métiers, entre le **1^{er} septembre et le 17 octobre 2024** – date limite nationale de dépôt des demandes de bourses d'études du second degré.

ATTENTION - La demande doit être réactualisée chaque début d'année scolaire sur la période d'ouverture de campagne.

Fin août, une information complémentaire avec le dossier vous sera adressée via Ecole Directe.

Vous voudrez bien adresser tout courrier relatif aux bourses à l'adresse suivante :

LYCEES LA JOLIVERIE
Service Bourses de Lycée
BP 43229
44232 ST SEBASTIEN SUR LOIRE Cedex

➤ **FONDS SOCIAL DES LYCEENS** (sauf élèves de 3^{ème} Prépa-Métiers)

Imprimé disponible sur Ecole Directe

➤ EQUIPEMENT/OUTILLAGES

5

Filière Tertiaire : une tenue professionnelle est obligatoire pour le Bac Professionnel Métiers de la Sécurité : **toutes les informations utiles seront données à la rentrée scolaire.**

Filière Automobile, Bâtiment et Industrielle : une tenue pour l'atelier (*blouse, combinaison, pantalon/veste, suivant les filières*) et des chaussures de sécurité sont obligatoires dans toutes les sections. De l'outillage d'atelier est également fourni.

Les tenues professionnelles et les outillages sont fournis en début de cycle aux élèves de CAP et Bac Professionnel et pris – **partiellement** - en charge par la Région, **pour tout le cycle de formation.**

Un **renouvellement** de tenue de travail est effectué **en milieu de cycle** pour les Bacs Professionnels Industriels et Automobiles, à la charge des familles (milieu de classe de 1^{ère} PRO)

En cas de perte ou de dégradation en cours de cycle, il sera demandé à la famille de remplacer l'équipement.

Pour les élèves de 3^{ème} PREPA-METIERS, il leur sera demandé une blouse de coton (la même que pour les TP de Physique) et une paire de chaussures de sécurité. Cette dernière pourra être fournie la semaine de la rentrée par le lycée et facturée à la famille.

Les essayages et livraisons de ces tenues professionnelles sont organisés au cours de la semaine de rentrée de Septembre.

DOTATION D'ACQUISITION POUR L'EQUIPEMENT PROFESSIONNEL des filières industrielles, bâtiment, automobile et métiers de la sécurité

Le Conseil Régional, soucieux d'accorder un soutien particulier aux élèves de l'enseignement professionnel et technologique, participe financièrement à l'acquisition du premier équipement professionnel.

Pour le rendre plus équitable, la contribution régionale est versée directement aux établissements scolaires et non pas aux familles.

La Joliverie est chargée d'acheter et de mettre à la disposition des élèves au début de leur cycle de formation, l'équipement professionnel dont ils ont besoin et dont ils seront propriétaires, après acquittement de la part « familles » restant. L'équipement professionnel éligible pour recevoir l'aide est celui strictement nécessaire à la formation suivie.

Il comprend :
 - l'outillage professionnel individuel
 - les équipements de sécurité
 - les tenues de travail spécifique

Les professeurs principaux expliqueront le détail de ces mesures à leurs élèves à la rentrée.

L'établissement notifiera par la suite, le montant de la dotation à l'acquisition du premier équipement professionnel auquel chaque élève peut avoir droit ainsi que le type de matériel ou d'équipement affecté.

Une participation financière est demandée aux familles en complément de la subvention du Conseil Régional. L'équipement devient propriété de l'élève après acquittement de cette participation.

➤ PRET D'OUTILLAGE AUX ELEVES du Lycée Professionnel Industriel, Automobile ST JOSEPH

Votre enfant est actuellement scolarisé en lycée Professionnel. Afin de ne pas alourdir le coût des caisses à outils, notre lycée a mis en place un magasin général d'outillages complémentaires qui est à la disposition des élèves.

Dans cette optique, l'emprunt d'outillage au guichet du magasin se fera par un système de jetons. Chaque élève recevra un certain nombre de jetons en échange d'un chèque de caution (qui ne sera pas encaissé) et qui varie en fonction de sa classe. Les jetons sont à conserver précieusement toute l'année (en cas de perte, le chèque de caution pourra être encaissé ou l'élève remplacera l'outil).

La procédure de restitution sera la suivante :

SECTEURS	CLASSES	NOMBRE DE JETONS + CAUTION
CARROSSERIE	1 ^{ère} et 2 ^{ème} CAP PCA 2 ^{de} - 1 ^{ère} et Terminale BAC. PROFESSIONNEL	15 jetons numérotés d'une valeur de 120 € + 1 cadenas (pour casier) dont l'achat est à votre charge
AUTOMOBILE	1 ^{ère} et 2 ^{ème} année CAP MVP 2 ^{de} - 1 ^{ère} et Terminale BAC. PROFESSIONNEL	5 jetons numérotés d'une valeur de 40 € + 1 cadenas (pour casier) dont l'achat est à votre charge
MAINTENANCE	2 ^{de} - 1 ^{ère} et Terminale BAC. PROFESSIONNEL	10 jetons numérotés d'une valeur de 80 €
	1 ^{ère} et 2 ^{ème} année CAP CIP	5 jetons numérotés d'une valeur de 40€
ELECTROTECHNIQUE	2 ^{de} - 1 ^{ère} et Terminale BAC. PROFESSIONNEL	1 cadenas (pour casier) dont l'achat est à votre charge

- 1^{er} cas :** En fin d'année, l'élève rend sa série de jetons complète et récupère son chèque.
- 2^{ème} cas :** L'élève a perdu un ou plusieurs jetons ; son chèque est alors encaissé pour recommander la série de jetons manquante.
- 3^{ème} cas :** L'élève a perdu un outil, son jeton est donc resté au magasin à la place de l'outil. Dans ce cas, il lui sera facturé le rachat de l'outil et son chèque lui sera rendu.

La collecte des chèques de caution (*montant ci-dessus en fonction des classes*) **sera organisée à la rentrée par le professeur d'atelier désigné pour chaque classe**. Vous veillerez à noter les NOM, Prénom et classe de l'élève au dos du chèque.

La Joliverie décline toute responsabilité en cas de vol ou perte des matériels professionnels.

*Le Responsable et toute l'équipe vous accueillent à la résidence lycéenne
et souhaitent que la réussite accompagne votre jeune tout au long de sa scolarité.*

Contact :

- Les parents peuvent joindre M. MEZIANE, responsable de la résidence et de l'hébergement :
Tous les jours de 8h00 à 11h00 et le soir à partir de 17h30 sauf le Vendredi.
 - Par téléphone au : 02.72.00.12.25 ou **06.81.56.28.57**.
 - Par e-mail : mmeziane@la-joliverie.com

Secrétariat : Mme Patricia GARREAU – pgarreau@la-joliverie.com

Ouverture de la résidence : Du lundi soir au vendredi matin

Accueil le dimanche soir :

- Un forfait supplémentaire de 283 euros est demandé pour l'année scolaire. Cet accueil ne peut pas être occasionnel. Toute présence déclenchera automatiquement le forfait pour le reste de l'année.
- En cas d'absence, les parents doivent impérativement informer le responsable de la résidence au 06 81 56 28 57
- Pas de restauration le dimanche soir.

Absence de la Résidence :

- Toute demande d'autorisation d'absence doit être justifiée à l'avance d'un motif
 - Par courrier signé des parents
 - Par e-mail à l'adresse: mmeziane@la-joliverie.com

**Cette autorisation n'est valable qu'après l'accord de M. MEZIANE, responsable d'hébergement.
Ces demandes doivent être rares et exceptionnelles.**

L'établissement décline toute responsabilité pour ces sorties exceptionnelles.

- Tout départ imprévu en journée d'un interne doit être signalé au Responsable de la Résidence
(En cas de maladie, passage obligatoire à l'infirmerie avant le départ.)

Vacances scolaires, jours fériés, fin des cours en fin d'année :

La résidence est fermée :

- Chaque veille de départ en vacances scolaires
- Veille des jours fériés,
- Suppression de cours sur l'ensemble de l'établissement
- Fin des cours en fin d'année.

La résidence est ouverte :

- Chaque veille de retour de vacances

STAGE :

Il est possible de choisir de rester à la résidence durant son stage (**hors période de fermeture de la résidence**)

Une facturation supplémentaire est établie pour toute la durée de présence à la résidence.

NB : Bien s'assurer de l'ouverture de la résidence durant votre période de stage

Le référent BEP (**Besoins Educatifs Particuliers**) a pour mission de coordonner les dispositifs d'aide et de soutien pédagogiques pour les élèves qui ont des besoins particuliers.

- PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé),
- situation de handicap (reconnaissance MDPH,
- mise en place de PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation),
- soutien et accompagnements adaptés divers.

En lien avec les enseignants, les Directions des études, les Directeurs Adjointes, il veille à la mise en place et à l'application de ces adaptations.

Il accompagne en lien avec les familles, les élèves en difficultés scolaires au long de l'année afin d'adapter et de mettre en place les aménagements nécessaires à la réussite de la formation et de l'orientation de l'élève.

Le référent peut être joint :

- Michel GRIMOUX
- par téléphone : 07 54 39 63 63
- par mail : mgrimoux@la-joliverie.com

Il est présent :

- site des lycées Route cde Clisson : toute la semaine
- site du Pôle des Arts Graphiques : le mercredi matin
- site de la Baugerie : le jeudi matin

TRAITEMENT DES DONNEES INFORMATIQUES – DROIT D'ACCES

Pour les besoins de la gestion administrative, financière et statistique, les informations demandées doivent obligatoirement être fournies. Elles font l'objet d'un traitement informatique et certaines d'entre elles seront transmises au Rectorat de l'Académie de Nantes, suite à l'adhésion de notre Etablissement au système « SCOLARITE ». Les informations sont conservées, au départ des élèves, dans les archives de l'établissement. Conformément à la Loi du 6 janvier 1978-article 27, vous avez le droit de contrôler et de faire rectifier les informations vous concernant.

Animation Pastorale

La Joliverie est un établissement catholique d'enseignement. Les valeurs chrétiennes et le projet d'Animation Pastorale soutiennent notre démarche éducative.

Les propositions organisées par le Service Animation Pastorale (*actions de solidarité, témoignages, temps de réflexion partagée, intériorité*) offrent à chaque jeune la possibilité de développer l'estime de soi, de comprendre le monde qui l'entoure, de réfléchir au sens de sa vie et de s'engager.

C'est un appel à oser, à espérer et à croire qui s'adresse à chacun.

Oser... Vivre ensemble et agir aujourd'hui...

"Agir rend heureux !" : Expérimenter la fraternité et découvrir la richesse du service et du don à travers l'implication dans différentes actions de solidarité, en partenariat avec diverses structures (Collectes, déjeuner Bol de riz, course solidaire, aides concrètes au sein d'associations...).

Espérer... Ouvrir son regard et construire l'avenir...

Ouvrir son regard et construire l'avenir : vivre la rencontre et le dialogue, en proximité et à l'échelle internationale, échanger des opinions, recevoir un éclairage chrétien, dans le respect des convictions de chacun.

Croire... Cheminer à la lumière de l'Évangile... en découvrant un chemin d'espérance et de confiance : en soi, dans les autres, dans la vie et en Dieu

Etre accueilli avec son questionnement humain et spirituel, participer selon son propre cheminement à des animations permettant de développer l'intériorité, de découvrir la foi chrétienne ou de nourrir sa vie de foi.

Le Projet Pastoral est consultable sur le site internet de la Joliverie.

L'équipe d'Animation Pastorale est constituée d'animatrices et animateurs et de prêtres.

Responsable du Service Animation Pastorale : Mme Chantal BONNOT

Contact : cbonnot@la-joliverie.com

POUR INFORMATION



Chers Parents,
Votre enfant fait sa rentrée 2024/2025 à "La Joliverie" (les 3 lycées)

L'APEL est heureuse de vous y accueillir et vous souhaite la bienvenue.
L'APEL c'est avant tout **une équipe de parents bénévoles** qui participent concrètement à la vie de l'établissement par :

- l'accueil des parents et le lien avec l'établissement
- le financement d'aide aux projets novateurs
- la représentation aux conseils de restauration, de discipline
- et beaucoup d'autres actions.

Mais au-delà de notre action au sein de l'établissement, l'APEL c'est aussi un **"bouquet de services"** destiné à tous les parents :

- le magazine "Famille & Éducation"
- le site internet APEL parents : www.apel.asso.fr
- la plateforme téléphonique nationale : APEL services 01 46 90 09 60
- le service d'information et de Conseil aux Familles : 02 40 14 57 07

N'hésitez pas à prendre contact avec nous et à nous rejoindre. Nous avons besoin de forces vives pour le bien de nos jeunes. **Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.**

Si vous souhaitez faire partie du bureau APEL des lycées,
merci de vous inscrire sur cette adresse : apeljoliverie@gmail.com

Montant des cotisations APEL

- 18,75 € pour APEL départementale
- 8,00 € pour l'APEL locale des Lycées de la Joliverie

Vous souhaitez adhérer à l'APEL

Cases à cocher lors de l'inscription du jeune sur Ecole Directe

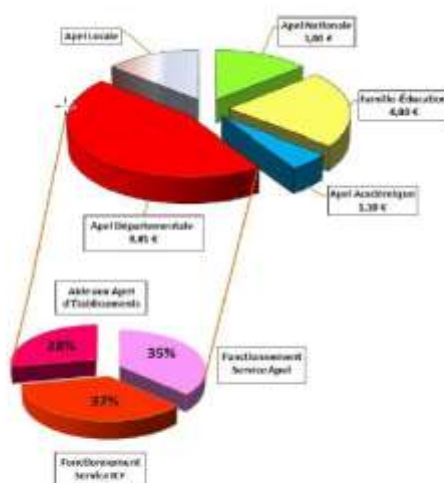
2 choix : cotisation locale de 8,00 €

Ou cotisation locale de 8,00 € + cotisation familiale de 18,75 €

8,00 € ou 26,75 € sont les montants qui figureront sur la facture annuelle adressée par l'établissement

Si un autre de vos enfants est scolarisé dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique dans lequel vous réglez déjà votre cotisation familiale de 18,75 €, **seule** la cotisation locale de 8.00 € vous est demandée

VOTRE ADHÉSION À L'APEL, C'EST :



Bien cordialement

Le conseil d'administration de l'APEL de La Joliverie

apeljoliverie@gmail.com



☎ 0251816426

☎ 0251816432

✉ service-de-psychologie@ec44.fr

Aux parents des élèves des établissements

Année scolaire 2024/2025

Madame, Monsieur,

A l'initiative du Chef d'Établissement, des permanences d'écoute seront assurées au sein de l'Établissement de votre enfant. Un Psychologue du service de Psychologie de l'Enseignement Catholique interviendra pour ces permanences.

L'objectif de ces entretiens est de proposer aux élèves qui le souhaitent un lieu confidentiel où pourront être abordés des problèmes personnels, scolaires et relationnels. Cette démarche peut -être à l'initiative de l'élève, et/ou conseillé par un adulte (enseignants, parents,...). Il s'agit d'un soutien psychologique. Cet espace n'a pas vocation à remplacer un suivi extérieur.

Le psychologue est tenu à la confidentialité, au respect des personnes et de leurs opinions.

Si vous refusez que votre enfant rencontre le psychologue, veuillez en avvertir par écrit le Chef d'Établissement à réception de cette information.

Le calendrier des permanences pourra vous être communiqué par l'établissement. Les élèves souhaitant rencontrer le psychologue doivent se rapprocher **des infirmières scolaires** pour demander un RDV. La permanence se déroule sur temps scolaire.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Le Chef d'établissement

Mme Sara-Anna ARDEOIS
Responsable du Service de Psychologie

Aout
29 J
30 V Pré-entrée profs
31 S

CALENDRIER 2024-2025



Sepembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 D	1 M	1 V - Toussaint	1 D	1 Me	1 S - JPO	1 S	1 M	1 J - Fête du travail	1 D	1 M
2 L 36	2 Me	2 S	2 L 49	2 J	2 D	2 D	2 Me	2 V	2 L 23	2 Me
3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L 06	3 L 10	3 J	3 S	3 M	3 J
4 Me	4 V	4 L 45	4 Me	4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 Me	4 V
5 J	5 S	5 M	5 J	5 D	5 Me	5 Me	5 S	5 L 19	5 J	5 S
6 V	6 D	6 Me	6 V	6 L 02	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D
7 S	7 L 41	7 J	7 S	7 M	7 V	7 V	7 L 15	7 Me	7 S	7 L
8 D	8 M	8 V	8 D	8 Me	8 S	8 S	8 M	8 J - Victoire 1945	8 D - Pentecôte	8 M
9 L 37	9 Me	9 S	9 L 50	9 J	9 D	9 D	9 Me	9 V - récupération JPO	9 L - Lundi Pentecôte	9 Me
10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L 07	10 L 11	10 J	10 S	10 M	10 J
11 Me	11 V	11 L - Armistice 1918	11 Me	11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 Me	11 V
12 J	12 S	12 M - JOURNEE PEDAGOGIQUE	12 J	12 D	12 Me	12 Me	12 S	12 L 20	12 J	12 S
13 V	13 D	13 Me	13 V	13 L 03	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D
14 S	14 L 42	14 J 46	14 S	14 M	14 V	14 V	14 L 16	14 Me	14 S	14 L Fête Nation.
15 D	15 M	15 V	15 D	15 Me	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M
16 L 38	16 Me	16 S	16 L 51	16 J	16 D	16 D	16 Me	16 V	16 L 25	
17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L 08	17 L 12	17 J	17 S	17 M	
18 Me	18 V	18 L 47	18 Me	18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 Me	
19 J	19 S	19 M	19 J	19 D	19 Me	19 Me	19 S	19 L 21	19 J	
20 V	20 D	20 Me	20 V	20 L 04	20 J	20 J	20 D - Pâques	20 M	20 V	
21 S	21 L 43	21 J	21 S	21 M	21 V	21 V	21 L - Lundi Pâques	21 Me	21 S	
22 D	22 M	22 V	22 D	22 Me	22 S	22 S	22 M 17	22 J	22 D	
23 L 39	23 Me	23 S	23 L 52	23 J	23 D	23 D	23 Me	23 V	23 L 26	
24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L 09	24 L 13	24 J	24 S	24 M	
25 Me	25 V	25 L 48	25 Me - Noël	25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 Me	
26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	26 Me	26 Me	26 S	26 L 22	26 J	
27 V	27 D	27 Me	27 V	27 L 05	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	
28 S	28 L 44	28 J	28 S	28 M	28 V	28 V	28 L 18	28 Me	28 S	
29 D	29 M	29 V	29 D	29 Me		29 S	29 M	29 J - Ascension	29 D	
30 L 40	30 Me	30 S	30 L 01	30 J		30 D	30 Me	30 V	30 L 27	
congrés scolaires	31 J		31 M	31 V - JPO		31 L 14		31 S	11-07-2024 (B5)v2	

SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE

Site de la route de Clisson

- Lycée Professionnel
- Lycée Général et Technologique
- Enseignement Supérieur
- Centre Formation Alternance, Apprentissage et Formation Continue

Site de Sainte Bernadette

- École

Site de La Baugerie

- Lycée Professionnel
- Lycée Général et Technologique
- Enseignement Supérieur

ILE DE NANTES

Site de Sainte Madeleine

- École
- Collège

Site du Pôle des Arts Graphiques

- Lycée Professionnel
- Lycée Général et Technologique
- Enseignement Supérieur

CARQUEFOU

Site de l'Icam de Nantes

- Classes préparatoires associées à l'Icam

BOUGUENAI

Site de la JVMA

- Jules Verne Manufacturing Academy
- Modules de formations industrielles



Lycée général / technologique / professionnel - la Joliverie

141, route de Clisson - BP 43229
44232 Saint-Sébastien-sur-Loire cedex

Contact

Tél 02 40 80 82 00



www.la-joliverie.com

